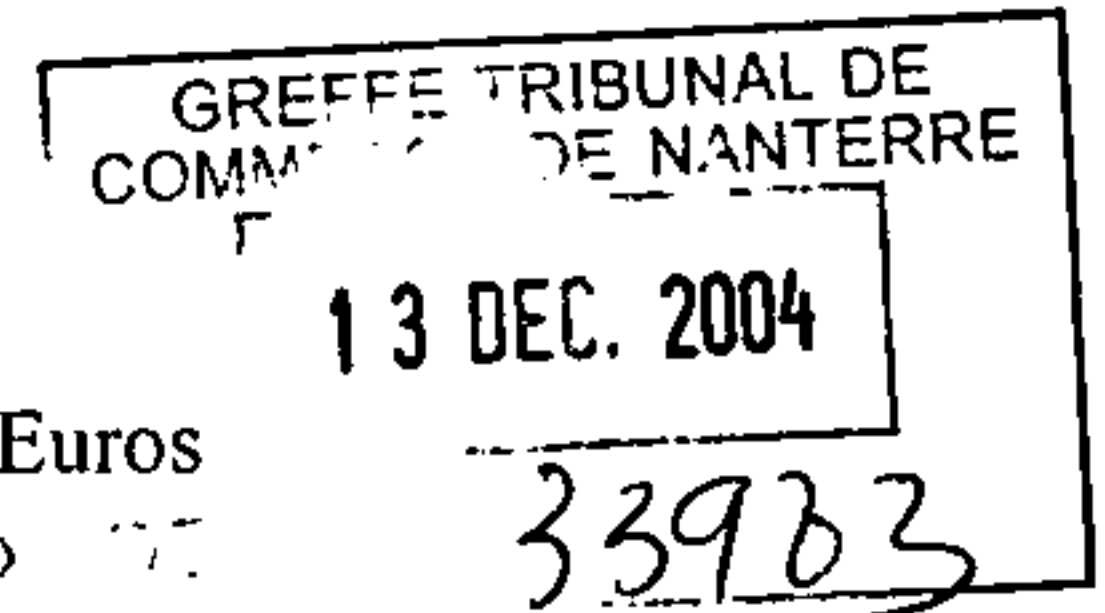


EXTRAIT

NEURONES

Société Anonyme au capital de 9.108.420 Euros
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau I »
205 avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE CEDEX
R.C.S. NANTERRE B 331 408 336



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2004

NEURONES S.A.
Immeuble "Le Clemenceau I"
205, avenue G. Clemenceau
92024 NANTERRE CEDEX
Tél.: 01.47.37.11.77 - Fax : 01.47.24.40.46

Procès-Verbal de la Délibération

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

L'an Deux Mille Quatre
Le 15 octobre,
A 16 heures.

Les administrateurs de la Société NEURONES se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

SONT PRESENTS

- Monsieur Luc de CHAMMARD, Président du Conseil
- Monsieur Bertrand DUCURTIL, Administrateur, Directeur général

La moitié au moins des Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur de CATUELAN décédé dans la nuit du 10 au 11 octobre 2004, n'est bien entendu pas convoqué et son mandat d'Administrateur prend fin de facto à la date de son décès.

En sa qualité de Président, Monsieur Luc de CHAMMARD rappelle que le présent Conseil a été convoqué avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Octroi d'options de souscription d'actions,
- Cooptation d'un nouvel Administrateur.

OCTROI D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Monsieur de CHAMMARD rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 novembre 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre des options de souscription ou d'achat (964 875 actions actuelles). Ce dernier a fait usage de ces autorisations dans le cadre de quatre plans successifs (N°1 à N°4) et les a soldées.

Il est également rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 juin 2003, puis celle du 25 juin 2004, ont autorisé le Conseil d'Administration à émettre des options de souscription ou d'achat pour un total de 350 000 actions. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président propose au Conseil de coopter en qualité d'Administrateur aux lieu et place de Monsieur Patrick de CATUELAN, Monsieur Hervé PICHARD, demeurant 122 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de coopter en qualité d'Administrateur, aux lieu et place de Monsieur de CATUELAN, Monsieur Hervé PICHARD pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur de CATUELAN.

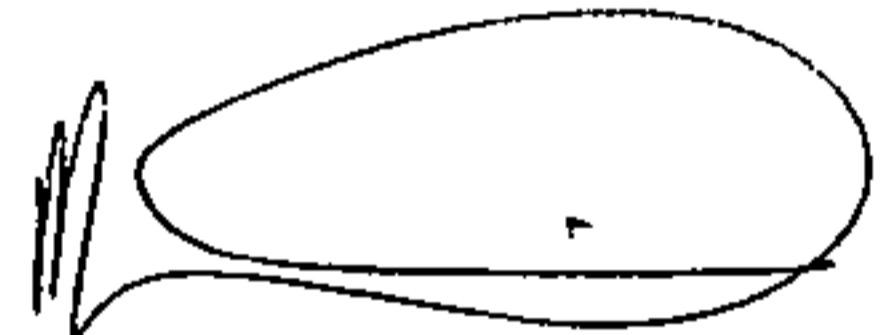
Ratification de cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.



LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR